



## DELIBERATION N° 2026-05

### Participation du SEBV au Contrat Territorial 2026-2030

Extrait du Registre des Délibérations

### CONSEIL SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze février à 14 h 30, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le cinq février, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, 5 impasse des Mares, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 79

Nombre de membres en exercice : 79

Quorum à atteindre en temps normal :  $(79/2 + 1) : 40$

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13



**En l'absence de quorum atteint lors du Comité Syndical du 03/02/2026, selon l'article L.2121-17 du CGCT applicable également aux syndicats, le Comité Syndical, à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle, délibère valablement sans conditions de quorum. Seules les questions à l'ordre du jour de la 1<sup>ère</sup> réunion sont examinées sans vérification du quorum.**

#### Présents : 11

|                       |                            |                                       |                      |
|-----------------------|----------------------------|---------------------------------------|----------------------|
| Mme DUVAL Dominique   | Titulaire                  | CA Pays de Dreux                      | EZY-SUR-EURE         |
| M. PROVOST Sylvain    | Titulaire                  | CA Pays de Dreux                      | FONTAINE-LES-RIBOUTS |
| M. CHERON Denis       | Titulaire                  | CA Pays de Dreux                      | MONTREUIL            |
| Mme PATUREL Cathy     | Titulaire                  | CA Pays de Dreux                      | OULINS               |
| M. FAVREAU Patrick    | Suppléant de M. FOUGEROL   | CA Pays de Dreux                      | Ste GEMME-MORONVAL   |
| M. GOALES André       | Suppléant de M. BERTHELIER | CA Pays de Dreux                      | TREON                |
| M. RIGOURD Daniel     | Titulaire                  | CA Pays de Dreux                      | VILLEMEUX-SUR-EURE   |
| Mme LE GUIL Laëtitia  | Titulaire                  | CC Portes Euréliennes d'Ile de France | NERON                |
| M. GATINE Jean-Pierre | Titulaire                  | CA Evreux Portes de Normandie         | GARENNES SUR EURE    |
| M. ALORY Christophe   | Titulaire                  | CA Evreux Portes de Normandie         |                      |
| M. DUVAL Alain        | Titulaire                  | Seine Normandie Agglomération         | PACY SUR EURE        |

#### Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

|                        |           |                                       |                    |
|------------------------|-----------|---------------------------------------|--------------------|
| Mme CHANFRAU Dominique | Titulaire | CC Portes Euréliennes d'Ile de France | NOGENT LE ROI      |
| M. LAMBLARDY Franck    | Titulaire | CA Evreux Portes de Normandie         | FONTAINE SOUS JOUY |

#### Absents excusés : 10

|                         |                           |                                       |                      |
|-------------------------|---------------------------|---------------------------------------|----------------------|
| Mme DE PIEDOÛE Caroline | Titulaire                 | CA Pays de Dreux                      | BERCHERES-SUR-VEGPRE |
| M. ROY Raymond          | Titulaire                 | CA Pays de Dreux                      | LA CHAUSSEE-D'IVRY   |
| M. STEPHO Damien        | Titulaire                 | CA Pays de Dreux                      | VERNOUILLET          |
| Mme DEVINCK Jacqueline  | Titulaire                 | CC Portes Euréliennes d'Ile de France | VILLIERS LE MORHIER  |
| M. LEMOINE Stéphane     | Titulaire                 | CC Portes Euréliennes d'Ile de France | CHAUDON              |
| M. MAILLARD Patrick     | Titulaire                 | CC Portes Euréliennes d'Ile de France | LORMAYE              |
| Mme MEZARD Marie-Laure  | Suppléante de M. BLANCHET | CC Portes Euréliennes d'Ile de France | SAINT-PIAT           |

|                    |           |                               |               |
|--------------------|-----------|-------------------------------|---------------|
| Mme JEZEQUEL Annie | Titulaire | CA Evreux Portes de Normandie | JOUY SUR EURE |
| M. TROGNON Luc     | Titulaire | Seine Normandie Agglomération | BREUILPONT    |
| Mme MATRINGE Renée | Titulaire | Seine Normandie Agglomération | CHAMBRAY      |

Également présents (sans voix délibérative) : 0

Mme Dominique DUVAL est nommée secrétaire de séance.

**Exposé du Président :**

**Cette délibération s’inscrit dans la continuité de la délibération n°2025-40 validant l’intégration du SEBV au Contrat Territorial « Blaise Eure-Moyenne » 2026-2030.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, l’Agence de l’Eau Seine-Normande (AESN) déploie son 12<sup>e</sup> programme d’intervention, intitulé « Programme Eau, climat & biodiversité » pour les 6 années à venir. Ce programme est un levier pour les territoires afin d’accélérer leur adaptation au changement climatique et leur transition écologique.

Dans ce cadre, l’AESN propose aux acteurs territoriaux **de se mobiliser autour d’un programme d’actions territorialisées**, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l’adaptation au changement climatique.

Ce contrat est un **outil de programmation pluriannuelle** qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Les maîtres d’ouvrage signataires **s’engagent à mettre en œuvre les actions inscrites au présent contrat** et identifiées comme prioritaires, dont au moins un atelier participatif à destination de groupes d’acteurs importants au regard des enjeux du contrat. De son côté, l’agence de l’eau s’engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

Ainsi, le SEBV a été sollicité par l’AESN pour intégrer le **Contrat Territorial « Blaise Eure-Moyenne » 2026-2030** qui sera étendu à l’ensemble du territoire du SEBV. **L’Agglomération du Pays de Dreux assurera la coordination de ce contrat en tant que structure porteuse.** D’autres maîtres d’ouvrage pourront également co-signer ce CT (Fédérations de pêche...).

Ce contrat s’inscrit dans la continuité du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) 2021-2024 « Blaise Eure moyenne » dont le SEBV était déjà co-signataire.

**Il est à noter que le maintien des aides à l’animation (financement des postes) est conditionné à la signature d’un Contrat Territorial auquel cette animation devra être intégrée.**

Il est demandé aux signataires du contrat de définir une enveloppe estimative annuelle par type d’actions.

**Ainsi, le plan pluriannuel d’investissement prévisionnel du SEBV conduit à proposer le programme prévisionnel suivant :**

| Enjeux         | Intitulés  | Montant € HT    |
|----------------|--|-----------------|
| <b>Enjeu 1</b> | <b>Protection, restauration des milieux aquatiques et humides</b>              |                 |
| Enjeu 1.1      | Restauration de la continuité écologique                                       | <b>2 000 k€</b> |
| Enjeu 1.2      | Restauration hydromorphologique, restauration des champs d’expansion des crues | <b>740 k€</b>   |
| Enjeu 1.3      | Restauration du milieu aquatique   | <b>390 k€</b>   |

|                |  |                 |
|----------------|--|-----------------|
| Enjeu 1.4      | Préservation et restauration des zones humides | 87 k€           |
| <b>Enjeu 2</b> | <b>Gouvernance</b>                             |                 |
| Enjeu 2.1      | Communication/sensibilisation                  | 3 k€            |
| Enjeu 2.2      | Animation                                      | 1 280 k€        |
| <b>Total</b>   |  | <b>4 500 k€</b> |

**Les actions du SEBV (dont animation) sont donc évaluées à 4 500 000 € HT pour la période 2026-2030 (5 ans).**

Le contrat prévoit toutefois la possibilité d'intégrer, en cours de mise en œuvre, d'autres enjeux ou de nouveaux signataires afin de tenir compte de l'évolution de l'état des lieux et de la gouvernance, notamment en matière d'eau potable et d'assainissement.

Il pourra ainsi faire l'objet d'avenants après consultation des membres du comité de pilotage, en cas de changements majeurs portant notamment sur le périmètre du contrat, le programme d'actions ou l'intégration de nouveaux signataires. L'accord de l'ensemble des parties est requis selon des modalités précisées au contrat.

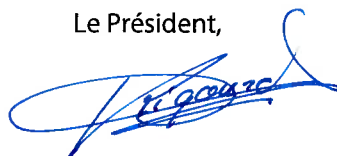
La signature du Contrat Territorial, conclu pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, permettra ainsi d'engager les actions identifiées dès 2026 et de garantir la continuité des politiques menées sur le territoire.

**Cette délibération a pour objet la participation du SEBV au Contrat Territorial 2026-2030.**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical décide :**

- **D'approuver** la conclusion du Contrat Territorial « Blaise Eure-Moyenne » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030 avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie dont l'Agglomération du Pays de Dreux est la structure porteuse ;
- **D'approuver** la programmation prévisionnelle du SEBV pour la période 2026-2030 et son intégration au contrat ;
- **D'autoriser le Président** à signer le contrat ainsi que ses éventuels avenants et tous documents y afférents ;
- **D'autoriser le Président** à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre du contrat.

Le Président,




Daniel RIGOURD

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président,



Daniel RIGOURD



**SEBV**

SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE